



## J'exerce un métier dangereux sans formation

-----  
Par Lucas35

Bonjour,

Je suis employé en temps qu'assistant administratif polyvalent chez un chauffagiste. Mon employeur me fait désormais uniquement travailler en tant que technicien de maintenance en équipement thermiques. (A la suite du non remplacement d'un technicien de la société.)

Je travaille sur des chaudières à gaz principalement.

Je me retrouve à gérer des fuites de gaz ou potentiellement des fuites de monoxyde de carbone chez des clients en solo sans aucune formation correspondante.

Est-ce que mon employeur a le droit de m'utiliser pour ces tâches et ce sans avoir modifié mon contrat de travail? Serais-je tenu responsable si je commets une faute et qu'un accident résulte de mon inexpérience?

J'ai appris tout seul sur le tas mais je ne suis évidemment pas toujours à l'aise avec mon activité.

Merci de vos retours.

-----  
Par Violet

Bonjour Lucas35

Vous pourriez consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

Si vous avez des documents, vous pourrez les montrer à l'avocat ; pas de souci, il les lira mais ne les conservera pas.